



HAL
open science

”Tondre”, ”mango”, ”zalimet”, et ”briké” ou comment on allumait son feu dans les créoles de l’océan Indien

Robert Chaudenson

► **To cite this version:**

Robert Chaudenson. ”Tondre”, ”mango”, ”zalimet”, et ”briké” ou comment on allumait son feu dans les créoles de l’océan Indien. Travaux & documents, Université de La Réunion, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1995, 06-07, pp.27–35. hal-02174245

HAL Id: hal-02174245

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02174245>

Submitted on 16 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Tondre », « mango », « zalimet » et « briké » ou comment on allumait son feu dans les créoles de l'océan Indien

Sans faire l'historique des façons d'allumer du feu aux Mascareignes et aux Seychelles, on peut noter que les allumettes chimiques sont une invention relativement récente. Victor Hugo qui, comme on le sait, aimait les développements encyclopédiques, le plus redoutable exemple étant celui qu'il fait sur les égouts de Paris dans *les Misérables*, note dans ce même roman :

« Les enfants entendirent le reniflement de l'allumette enfoncée dans la bouteille phosphorique. L'allumette chimique n'existait pas encore ; le briquet Fumade représentait à cette époque le progrès » (*Les Misérables*, Pléiade, p. 1003).

Monsieur Fumade avait en effet eu l'idée ingénieuse de proposer au public un récipient rempli d'acide sulfurique dans lequel on plongeait, pour les enflammer, des allumettes chimiques oxygénées. Cette technique moderne s'est substituée un moment aux anciens briquets du type de celui que battait « dans sa cuisine » la voisine de l'ami Pierrot dans une chanson bien connue.

Ces aspects chronologiques sont illustrés par l'histoire de ces termes en français ; « briquet », au sens de « petite pièce d'acier que l'on frottait contre un silex pour en faire jaillir des étincelles » (TLF), n'est relevé pour la première fois par les lexicographes dans le *Dictionnaire de Trévoux* qu'en 1735 ; au sens de « petit appareil pour produire du feu », le mot n'apparaît qu'en 1809 (*ibidem*).

Naturellement, ces inventions modernes visant à mettre le feu à disposition de ses utilisateurs, n'ont pénétré que lentement dans les îles de l'océan Indien ; jusqu'à une date récente, on y a usé, surtout dans les couches les plus modestes des populations, de procédés archaïques, plus ou moins apparentés au briquet primitif. Les lexiques créoles modernes gardent des traces des usages anciens,

mais il faut se garder de croire que les instruments eux-mêmes sont encore utilisés et leurs dénominations elles-mêmes connues de tous.

Une consultation rapide des dictionnaires récents des divers créoles de la zone confirme ce point de vue :

Réunionnais : le dictionnaire d'A. Armand (s.d.) ne présente pas de terme autre que « zalimet » alors que « briké » est de toute évidence dans l'usage créole ordinaire ; D. Baggioni ne donne aussi que « zalimet » ; toutefois il relève aussi « tonn, tone, tond : briquet à l'ancienne (à base d'amadou) ». Ce terme, donné sans commentaire sur sa disponibilité ou sa fréquence, sans doute relevé dans ma thèse (1974), ne comporte cependant pas d'indication sur ses modalités d'usage. L'*Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion* (1985) offre, en revanche, les trois termes.

Mauricien : Baker et Hookoomsing (1987) offrent « briké » = briquet (à essence, à gaz) ; « zalimet » (avec une première attestation en 1888) et « tond ». Ce dernier terme est caractérisé comme archaïque et reçoit cette définition « Morceau de bois creusé, rempli de coton charbonné qui sert d'amadou aux Noirs » ; la première attestation est chez Freycinet en 1818. L'étymologie est signalée comme française avec un renvoi à ma thèse (R.C., 1974 : 877).

Seychellois : le dictionnaire de D'Offay et Lionnet offre « briké », « zalimet », « tonn » avec le sens de « sorte de silex » et un renvoi au même passage de ma thèse (1974 : 877). On relève toutefois une autre terme intéressant pour ce champ sémantique : « manglou : pierre plate utilisée souvent pour allumer du feu par frottement (étymologie inconnue) ».

Les enquêtes menées à Rodrigues, partiellement publiées dans l'*Atlas linguistique et ethnographique de Rodrigues* (en cours de parution), apportent de nouveaux éléments (Questions 33114, 33115, 33116, 33117 ; à paraître dans le prochain volume) : « briké » (variante « brik » à Rivière Cocos) et « zalimet » sont bien attestés, « ton » également. Ce terme, qui présente une certaine variation phonétique ([o] y est plus ou moins nasalisé selon les cas), désigne tantôt un briquet classique fait d'un morceau d'acier et d'un silex (Baie aux Huîtres, La Ferme), tantôt un instrument plus rudimentaire fait de deux pierres qu'on frappe l'une contre l'autre pour obtenir des étincelles. À Rodrigues, on usait aussi pour faire du feu de la concentration des rayons solaires à l'aide d'une loupe (« loup » à La Ferme, « lantiy » à Lataniers) ou d'un morceau de vitre (« morso lavit » Vainqueur). La technique la plus remarquable est toutefois celle qu'on nomme « tir mango ». On peut retenir deux descriptions données de cette opération :

Rivière Cocos : « ou gey dibwa sek, u rap li, li sort kaka, so kasap » (j'utilise ici une graphie commode qui n'est pas celle de l'Atlas) = on se procure du bois sec, on le râpe, il en sort de la poudre. On prend alors un morceau de bois (de préférence « bwa siro ») dans le centre duquel on fait un petit trou qui va recevoir le bout d'une branche placée verticalement. À l'aide des deux mains qu'on frotte rapidement l'une contre l'autre, on fait tourner le bout du petit bâton (« piti mango ») dans la cavité du gros morceau de bois (« maman mango »). La chaleur mécaniquement produite enflamme le bois rapé (« kaka mango ») qu'on place près de la pointe du bâton. C'est probablement ce mode opératoire qui conduit à user du verbe « tiré » pour le caractériser (« tir mango »).

Vainqueur : « Tir mango : avek ene dibwa ki apel var / ou fouy ene trou dan sa var la / froté froté lapoud ki li sorté / sofé/ dir sa tir mango » (Le « bois de var » est un arbre rodriguais).

Cette technique est connue partout à Rodrigues. Un témoin précise : « sa bane travay lafrik sa / bane gardyen zanimo fini servi » (= « Ce genre de technique vient de l'Afrique / ce sont les gardiens de troupeaux qui s'en servaient »).

Le sens des termes « tonn » et « manglou/mango »

Les divers dictionnaires présentent des sens un peu différents, mais cette diversité tient sans doute pour une bonne part à ce que les auteurs ne connaissent pas directement les réalités en cause.

Le dictionnaire de Baker et Hookomsing, tout en renvoyant à ma thèse pour l'étymologie de « tondre/tonne », indique 1888 comme première attestation du terme à Maurice. La chose est un peu étonnante car, dans le passage de ma thèse auquel il renvoie, j'indique que la première attestation du mot se trouve dans les archives mauriciennes :

« Quatre ou cinq livres de boèmes, deux briquets et deux tondres » (Archives Maur. JB. 2, 1735).

Peut-être ces auteurs ont considéré que le terme est ici « français » ; cet argument ne me paraît pas devoir être retenu. Le mot, sous la forme « tondre » qu'il a toujours dans les documents anciens, appartient donc au vieux fonds lexical de l'océan Indien et est probablement passé de Bourbon à l'île de France en 1721 avec les Bourbonnais car l'allumage du feu était évidemment une technique de toute première importance.

Le document de 1735 distingue nettement dans l'attirail nécessaire pour faire du feu le « briquet » et le « tondre », c'est-à-dire l'amadou ou les divers substituts aisément inflammables qu'on peut lui trouver. La métonymie qui fait désigner le tout par le nom de la partie, comme dans le cas du briquet, d'ailleurs, apparaît en réunionnais dès le XIX^e siècle :

« N'avaient-ils pas sur eux des pipes et des tondres ? Victor a tiré de sa chemise un tondre, il a fait du feu » (Archives réunionnaises, affaire Victor. Vols et incendie, interrogatoire, 1842, in R. Chaudenson, 1974 : 877).

Il n'y a donc pas lieu de s'attarder sur les légères différences de sens qu'on peut noter ici ou là pour ce terme. Les excellentes présentations de *L'Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion* (tome 1, carte 268) donnent toutes les indications utiles sur le sens du mot comme sur la technique d'allumage et dispensent de commentaires. Un point remarquable est que le mot est attesté dans les quarante points de l'enquête, même si l'on prend garde que la recherche a porté surtout sur les zones rurales, que beaucoup de témoins étaient relativement âgés et enfin que les enquêtes remontent aux années 70.

« Manglou/mango » posent à cet égard plus de problèmes. Le premier est celui de la variation entre le seychellois « manglou » et le rodriguais « mango ». Le mauricien ne nous apprend rien sur ce point puisque Baker et Hookoomsing ne relèvent pas ce terme, sauf dans le tour « duri manglou » (= « riz de qualité médiocre et indigeste » ; cette expression se retrouve en seychellois, avec un sens un peu différent « diri manglou » = « riz à gros grains, à odeur déplaisante »). En seychellois, « manglou » désigne un objet très proche du « mango » rodriguais, même si l'on ne comprend pas très bien la façon dont on procède pour allumer du feu « manglou : pierre plate souvent utilisée pour allumer du feu par frottement ». « mango » apparaît en seychellois, mais avec un sens tout différent : « mango : façon de tirer d'affaire. *Sa bonnfanm pe sey fer son mango*. Cette vieille essaye de se tirer d'affaire. Fr. dial. mangot « manchot » (?) ».

L'étymologie proposée n'est guère satisfaisante et le point d'interrogation le montre assez. Que faut-il penser de cet ensemble de faits ? On peut proposer une hypothèse. « Mango » et « manglou » pourraient être des allomorphes d'un même lexème originel qui désignerait un morceau de pierre (Seychelles) ou de bois (Rodrigues)

qu'on utiliserait pour allumer du feu, faute de moyens plus efficaces. En fait, une telle technique dérive plus ou moins du mortier comme le souligne involontairement le témoin de Baie aux Huîtres quand, décrivant l'opération, il dit « piti mango koman piti kalu » (= le « petit mango est comme un petit pilon »). On voit se constituer alors un ensemble relativement cohérent au plan sémantique.

Une sorte de mortier grossier (en pierre ou en bois) est utilisé pour écraser ou moudre à l'aide d'un pilon de pierre ou de bois. Le mortier de bois peut aussi être utilisé d'une autre façon pour allumer un feu, non pas en écrasant à l'aide du pilon de bois, mais en faisant tourner ce dernier de façon très rapide pour provoquer un échauffement tel qu'il peut allumer des substances facilement inflammables (moelle d'aloès par exemple ou bois râpé). Quand il sert à écraser, un tel mortier donne des moutures grossières d'où les expressions comme « diri manglou » pour désigner un riz de mauvaise qualité ou peu apprécié. Le cas de telles évolutions sémantiques n'est pas rare. On garde souvent une figure métaphorique quand le terme ou le sens propres ont disparu. Nombre de Réunionnais connaissent l'expression « tyembo lansor » alors que très rares sont sans doute ceux qui savent ce qu'est « lansor ».

L'origine de termes « tonn » et « manglou/mango »

L'étymologie de ces mots est intéressante, pour des raisons différentes dans l'un et l'autre cas : « Tondre » ne pose pas de problème étymologique sérieux, même si ce terme peut paraître mystérieux. Le mot, qu'on retrouve d'ailleurs en français canadien (« Tondre : tondre. allumer du tondre »), est bien attesté en français, sous cette forme et avec ce sens, en particulier dans l'Ouest de la France. Il est d'origine germanique et il suffit de se reporter sur ce point au FEW :

TUNDR (anord.) Anorm. agn. *tondre* (m. fr.) « amadou » (seit 1125), *tundre* Wace, mfr. *tondre* Cresp. 1627, boul. « bois mort, morceaux de vieux linges brûlés à l'étouffée et propres à recevoir l'étincelle d'un briquet », norm. « amadou », Bray, Tôtes, *tondre*, havr. *tongre* « linge carbonisé employé comme amadou », Bolbec *tondre*, sair. St Sauveur V. *tombre*, Cherb. *tundre* « chiffons brûlés renfermés dans un étui », Hag. *toundre* « amadou », Jers. Guern. « amadou », renn. tonde (f.), aun. *tondre* « amadou de guenille » Seudr. S. « bois pourri sec, amadou naturel », land. *toundre* « amadou » (FEW, XVII, 387, a).

Le FEW signale aussi le même terme avec le même sens au Canada, en Louisiane et même dans les créoles français (*Romania XX*, 255).

Le seul élément notable à cet égard est qu'on peut relever pour ce mot une petite erreur du FEW ; elles sont assez rares pour qu'il soit utile de les souligner. Quoique le mot « tondre » évoqué ici soit sans rapport avec « tondere », une attestation intéressante s'est inexplicablement égarée dans l'article « tondere » (FEW, XIII, 2, 25, b) où l'on trouve : « Jonzac tonde » : « bois pourri » qui devrait naturellement figurer dans l'article précédemment cité.

En tout cas l'aire d'usage dialectal du mot « tondre » se laisse parfaitement dessiner à partir de telles données et il n'y a pas lieu d'être surpris de retrouver ce mot dans les créoles de l'océan Indien. Toutefois sa présence dans les quatre créoles donne à penser que le terme est probablement passé d'un parler à l'autre au cours du peuplement de la zone.

« Mango/manglou » pose un problème différent dans la mesure où ces termes n'apparaissent pas en réunionnais et en mauricien. La tradition orale, à Rodrigues en tout cas, rattache la technique d'allumage du feu à l'Afrique. La chose n'a rien d'improbable. Des recherches plus approfondies seraient sans doute à conduire, mais en consultant simplement un dictionnaire du swahili on trouve :

MANGO n. Pierre ronde et noire dont on se sert pour écraser, moudre du grain ou des épices, aussi pour polir et nettoyer (A. Leuselaer, *Dictionnaire swahili-français*, Karthala, 1983).

L'étymologie de « mango » devient dès lors très claire, que le « mango » soit mortier ou pilon. Les échanges métonymiques n'ont rien de surprenant puisque dans tous les créoles de la zone on nomme le mortier « pilon » ! L'usage d'un tel instrument pour allumer du feu s'explique aussi puisque la technique qui consiste à faire tourner vivement un morceau de bois dans un trou pour enflammer une matière facilement combustible est sans doute quasi universelle.

La forme originelle est sans doute « mango » que le rodriguais a conservé dans la série « tir mango », « maman mango », « piti mango », « kaka mango ». Toutefois ce terme apparaît aussi dans d'autres expressions moins claires comme « séga mango » qui désigne des chants qui rythment la plantation des haricots, culture traditionnelle de Rodrigues. Pour planter des haricots, en effet, on travaille en

équipe à un rythme rapide que maintiennent des chants qu'on nomme en général « séga plant ariko », mais parfois « séga planté » ou « séga mango ». Dans cette opération, les hommes sont devant et « creusent les trous » (*fouy fosé*), les femmes qui les suivent mettent les grains dans les trous et recouvrent de terre les semences. L'opération qui consiste à creuser le trou est dite « fouy fosé », mais aussi parfois « fer mango » (et non pas « tir mango » qui, notons-le, est le seul tour utilisé quand il s'agit d'allumer du feu à l'aide de « piti mango » et « maman mango »).

On peut à ce propos faire une hypothèse : « tir mango » est une opération tout à fait différente de « battre le briquet » ; dans le premier cas on fait tourner très vite un bâton, alors que dans le second on frappe sur un silex avec un morceau d'acier ou un autre caillou ; toutefois, puisqu'il s'agit dans les deux cas d'allumer du feu, on peut imaginer une collision sémantique qui aurait conduit à rapprocher le geste de celui qui, pour planter les haricots, creuse à coups rapides un sol souvent dur de celui qu'on fait en frappant à coups redoublés un silex pour en faire jaillir des étincelles. « Fer mango » pour « fouy fosé » serait donc, dans cette hypothèse une métaphore.

En seychellois, le problème est différent ; « manglou », si vague que soit la définition que donne le dictionnaire du créole seychellois, paraît bien être le « mango » rodriguais, à moins qu'il ne s'agisse en fait de deux pierres auquel cas on aurait là un simple synonyme de « tonn » pour lequel le même dictionnaire donne simplement « sorte de silex ».

On peut se demander si l'on n'est pas aussi en présence d'une métaphore dans le cas du seychellois « fer son mango » (« au sens de se tirer d'affaire »). En effet l'étymologie avancée sans grande conviction (< mangot = manchot) paraît sans fondement. On peut penser que « fer son mango » signifiant, au premier sens, se livrer, avec les moyens du bord, à une opération quotidienne et indispensable (en l'occurrence allumer du feu), l'expression a pris, métaphoriquement le sens de « se débrouiller ». Les créoles de l'océan Indien offrent plusieurs métaphores de ce type pour le même sens : « rod son kari » ou « débruy son kari » en réunionnais (= chercher sa nourriture, d'où se débrouiller) ; « débruy son difil » (démêler son fil = même sens) en rodriguais. Dans tous les cas, on voit que, par métaphore, une opération importante et quotidienne prend le sens plus général de « se débrouiller ».

Conclusion

En dépit de son caractère anecdotique (mais tout cela évoque pour Michel Carayol comme pour moi nombre de souvenirs), cette brève étude fait apparaître quelques aspects importants de la recherche sur les créoles.

Le rôle essentiel de la comparaison tout d'abord ; en effet, les faits observés pour « mango/manglou » sont impossibles à interpréter en seychellois sans recourir aux données rodriguaises. Rodrigues, île beaucoup plus isolée et qui longtemps n'a pu compter que sur ses seules ressources, a mieux conservé des techniques archaïques (« mango ») ; elles peuvent laisser des traces ailleurs, comme en seychellois, mais la métaphore n'est plus compréhensible pour ceux qui en usent.

« Mango » dont l'origine bantoue ne semble pas faire de doute est sans doute un apport récent ; sa présence en rodriguais et en seychellois donne à penser que le mot s'est introduit au XIX^e siècle quoique, bien entendu, le fait qu'il ne soit pas attesté en réunionnais et en mauricien ne prouve pas de façon certaine qu'il n'a pas existé dans les créoles de ces deux îles. On peut noter, à cet égard, qu'au point 38 de l'*Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion*, un témoin mentionne la technique d'allumage du feu par frottement de deux morceaux de bois (carte 268, p. 189). Toutefois il ne fournit aucun terme spécifique de cette opération et l'évocation est assez vague. On trouve là illustrée une thèse que j'ai souvent soutenue (R. C., 1992) selon laquelle nombre d'apports serviles, en particulier africains, sont, non pas les plus anciens comme on le pense un peu naïvement, mais au contraire les plus récents (ce cas est, à La Réunion, celui du maloya par exemple).

On peut voir aussi par ces exemples qu'une recherche où voisinent, en complémentarité, l'inventaire des sources françaises et non françaises et la comparaison des créoles (surtout au sein d'une même zone) permet de résoudre la plupart des rares énigmes étymologiques qui demeurent posées aux lexicographes des domaines créoles.



BIBLIOGRAPHIE

- ARMAND, A. (s. d.) : *Dictionnaire créole-français*, La Réunion, Océan Éditions.
- BAGGIONI, D., 1990 : *Dictionnaire créole réunionnais-français*, Saint-Denis, Université de La Réunion.
- BAKER, Ph., et HOOKOOMSING, V., 1987 : *Dictionnaire du créole mauricien*, Paris, L'Harmattan.
- CARAYOL, M., CHAUDENSON, R., et BARAT, C., 1985 : *Atlas linguistique et ethnographique de La Réunion*, Paris, CNRS (2^e volume 1989, troisième volume à paraître 1996).
- CHAUDENSON, R., 1974 : *Le lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion.
- CHAUDENSON, R., 1992 : *Des îles, des hommes, des langues*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON, R., CARAYOL, M. et BARAT, Ch. 1992, *Atlas linguistique et ethnographique de Rodrigues*, (volume 3 : la vie rurale et la pêche), Paris, ACCT.
- OFFAY (de), D. et LIONNET, G., 1982 : *Dictionnaire créole seychellois-français*, Hambourg, H. Buske.